

DATE DE CONVOCATION : 03/11/2023

DATE D’AFFICHAGE : 03/11/2023

Présents : BERTHET Sandrine, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Excusés : GARDET-CADET Michel, CHATELAIN Éric (pouvoir à Yacine ALIOUA)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12 PRÉSENTS : 10 VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

N° 2023/40

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

L’instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La nomenclature M57 tend à devenir la norme en remplacement de l’actuelle instruction M14 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

En M57, les principes comptables sont plus modernes et le référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Ces évolutions offrent notamment une plus grande marge de manœuvre en matière de gestion et de fongibilités des crédits budgétaires.

La réglementation ouvre aux collectivités de moins de 3500 habitants appliquant la nomenclature M14, la possibilité de basculer vers une version simplifiée du référentiel M57. L’objectif de cette version simplifiée est de permettre l’adoption d’un modèle adapté, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable, dès le 1^{er} janvier 2024.

Dans ce cadre, la commune appliquera le plan de comptes M57 abrégé à partir du 01/01/2024.

L’avis favorable du comptable est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés

- ✓ Approuve l’application de l’instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 pour le budget de la commune
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tout document permettant l’application de la présente délibération

Le Maire
Sandrine BERTHET

La Secrétaire de séance
Gisèle GIANNINA

Transmis au contrôle de
légalité
Le 13 NOV. 2023

Publié le 13 NOV. 2023





laurence.bernardin <laurence.bernardin@dgfip.finances.gouv.fr>

À Mairie de Tournon (Savoie)

Cc Emmanuelle DEMONET



En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.

Ce message fait partie d'une conversation suivie. Cliquez ici pour rechercher tous les messages connexes ou ouvrir le message d'origine marqué d'un indicateur.

Bonjour,

Je vous informe que je vous donne mon avis favorable pour le passage à la M57 Abrégée.

Ce message électronique est suffisant et peut être joint à la délibération

Bien cordialement



Laurence BERNARDIN

Trésorière

Service de Gestion Comptable d'Albertville

Tél : 04 80 46 02 53